

Autorisation d'utilisation d'image

Valable pour l'année scolaire 2022-2023

Vu le code civil, en particulier son article 9, vu l'article 121-2 du Code de la propriété intellectuelle, nous sommes dans l'obligation de vous demander une autorisation chaque fois que nous voulons photographier ou filmer les élèves dans le cadre des activités d'enseignement. Si vous préférez ne pas remplir cet imprimé, aucune prise de vue de votre enfant ne sera effectuée.

Je soussigné(e) _____

responsable légal(e) de l'enfant _____

Autorise l'établissement à prendre en photo mon enfant dans le cadre d'un usage interne et pour les renseignements sur la fiche Pronote

N'autorise pas l'établissement à prendre en photo mon enfant dans le cadre d'un usage interne et pour les renseignements sur la fiche Pronote

NB: Ces images ne pourront donner lieu à aucune rémunération des élèves ou des personnels.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

Fait à _____ le _____

Signature du responsable légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »